

Mesure de soutien au pouvoir d'achat des artistes-auteurs pour l'année 2018.  
Si vous avez des difficultés pour visualiser ce message, [consultez sa copie web](#)



L'Agessa

**Conformément à ses engagements, le Gouvernement met en place une aide financière\* à destination des artistes-auteurs afin de compenser la hausse de la contribution sociale généralisée (CSG) au 1<sup>er</sup> janvier 2018.**

**Cette aide s'adresse aux artistes-auteurs redevables de cotisations en 2018 et dont le compte est à jour pour les périodes concernées\*\*.**

**Nous vous informons que vous êtes éligible à cette aide.**

#### **Les modalités de calcul de l'aide**

Le montant de l'aide est égal à 0,95 % de l'assiette des revenus artistiques servant de base au calcul des cotisations appelées au cours de l'année 2018.

#### **Les modalités de versement de l'aide**

Pour percevoir cette aide, qui vous sera versée sous forme de virement bancaire, nous vous invitons à vous connecter à votre [espace privé](#). Pour cela, vous devez vous munir :

- de votre numéro d'ordre : 37993 ;
- et de votre mot de passe.

Vous devrez ensuite renseigner vos coordonnées bancaires dans l'espace dédié.  
Cette démarche est à effectuer **avant le 31 décembre 2018**.

#### **Bon à savoir...**

Le relevé d'identité bancaire que vous saisierez doit obligatoirement être à votre nom.



J'accède à mon  
espace privé

[Mot de passe oublié →](#)

\* [Décret n°2018-356 du 15 mai 2018](#)

\*\* Déclarations 2016 et 2017 à jour et règlement des cotisations dues, appelées aux dates d'échéances suivantes :  
le 15/01/2018, le 15/04/2018, le 15/07/2018 et le 15/10/2018



SECU-ARTISTES-  
AUTEURS.FR



01 53 35 83 63



[Désabonnement](#)